

# DÉCLARATION OBLIGATOIRE DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIER

dans le département du Calvados

Dans **ChassAdapt**, 72h maximum  
après le prélèvement...

1. Choisir l'espèce « sanglier »
2. Remplir le champ « territoire »
3. Indiquer le nom de la commune de prélèvement
4. Indiquer le numéro des bagues de marquage des sangliers prélevés



Pour créer un compte, il vous sera demandé votre numéro d'Identifiant Guichet Unique, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance.

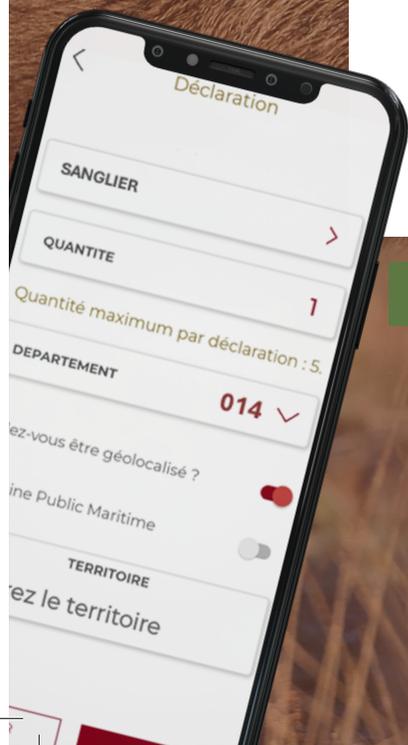
Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en cas d'oubli, de manière simplifiée.



**SIMPLE**

**RAPIDE**

**EFFICACE**



FÉDÉRATION  
DES CHASSEURS  
DU CALVADOS

Crédits photos :  
D. Geat



Déclaration

SANGLIER >

QUANTITE 1

Quantité maximum par déclaration : 5.

DEPARTEMENT 014 v

Voulez-vous être géolocalisé ?

Domaine Public Maritime

TERRITOIRE

Entrez le territoire

ANNULER VALIDER



CHOIX DE L'ESPÈCE



CHOIX DU NOMBRE D'INDIVIDUS  
PRÉLEVÉS



CHOIX DU DÉPARTEMENT



CHOIX DU CHASSEUR S'IL VEUT QUE  
SON PRÉLÈVEMENT SOIT GÉOLOCALISÉ  
(NON OBLIGATOIRE)



DANS CE CHAMP NOMMÉ  
« TERRITOIRE », SAISISSEZ LE NOM DE  
LA COMMUNE ET LES NUMÉROS DE  
BRACELETS



POUR VALIDER L'ENREGISTREMENT  
DU PRÉLÈVEMENT, APPUYEZ SUR  
LA TOUCHE « VALIDER » ET LE  
PRÉLÈVEMENT SERA ENREGISTRÉ DANS  
LA BASE NATIONALE

Les informations transmises par  
ChassAdapt sont **anonymes** !



Disponible sur  
Google play



Disponible sur  
App Store

